

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU CEZE & PETITS AFFLUENTS DU RHONE

**Date :** 11/12/2025

**Heure :** 10h30 à la mairie de Bessèges

## MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

COLLEGE	NOM	STRUCTURE / ORGANISME	Participation
ELUS	M. VERDIER	Conseil régional Occitanie	Absent
	Mme MASSEBEUF	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Excusée
	M. SCORSONE	Conseil départemental du Gard	<b>PRESENT</b>
	Mme RIEU FROMENTIN	Conseil départemental de l'Ardèche	Excusée
	M. AIGOIN	Conseil départemental de la Lozère	Excusé
	M. DUCROS	Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien	Absent
	M. JOUVE	Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien	Absent
	M. ITIER	Communauté de communes de Cèze Cévennes	Excusé
	M. VIGOUROUX	Communauté de Communes de Cèze Cévennes	<b>PRESENT</b>
	M. VARIN D'AINVELLE	Communauté d'agglomération Alès agglomération	Excusé
	M. SERRE	Communauté de communes du Pays d'Uzès	Excusé
	M. BALMELLE	Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes	<b>PRESENT</b>
	M. ALZAS	Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche	Absent
	M. REYDON	Communauté de communes de Cévennes au Mont Lozère	<b>PRESENT</b>
	M. DE LA RUE DU CAN	Communauté de communes du Mont Lozère	<b>PRESENT</b>
	M. RIEU	Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (SCoT)	<b>PRESENT</b>
	M. HILLAIRE	Syndicat mixte du Pays des Cévennes	Absent
	M. TREMOULET	Syndicat mixte du PETR Uzège-Pont du Gard	Absent
	M. ROBERT	Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	<b>PRESENT</b>
	M. TRICHOT	Syndicat mixte ABCEZE	<b>PRESENT</b>
	M. CARTAILLER	Syndicat mixte des Gorges du Gardon	<b>PRESENT</b>
	Mme PASCAL	Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles	<b>PRESENTE</b>
	Mme RIEU FROMENTIN	PNR des Monts d'Ardèche	Excusée
M. BOYER	CLE des Gardons	Absent	
M. BONNETAIN	CLE de l'Ardèche	Excusé	

<b>USAGERS</b>		Chambre de commerce et d'industrie du Gard	Absent
	M. PORTAL	Chambre d'agriculture du Gard	Excusé
	M. GONNET	Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Absent
	M. BRUNEL	Fédération des caves coopératives du Gard	Absent
	M. AUDU	ASA d'irrigation de la région de St Jean de Maruéjols	<b>PRESENT</b>
	M. LEMBOULAS	Association « renouveau de la Pomme – 100 % Cévennes »	Excusé
	Mme GARNIER	Office de tourisme Provence Occitane	<b>PRESENTE</b>
	M. RIGOLE	Fédération de l'Hôtellerie de plein air d'Occitanie	Excusé
	M. PIALET	Consommation Logement Cadre de Vie	<b>PRESENT</b>
	M. RAVEL	Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Gard	<b>PRESENT</b>
	M. PIZON	France nature environnement Occitanie	<b>PRESENT</b>
	M. COULET	Fédération des associations Cévenoles Environnement Nature	<b>PRESENT</b>
	Mme KUNG	Association Agissons pour le Climat, Alternatives Citoyennes Gard rhodanien	<b>PRESENTE</b>
	M. DEHOUX	Transition Energétique et environnementale en Cèze Cévennes	<b>PRESENT</b>
<b>ETAT</b>	Mme BATLLE	DREAL Occitanie	Excusée
	Mme GELY	Direction départementale des territoires (DDT) de la Lozère	<b>PRESENTE</b>
	M. CARROT	DDT de l'Ardèche	Absent
	M. TELLIER	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Gard	<b>PRESENT</b>
	M. RIVIERE	Agence de l'Eau RMC	<b>PRESENT</b>
	M. DUBOIS	Agence Régionale de Santé	Excusé
	M. DELVALLEE	Office Français de la Biodiversité	Absent
	M. MANCHE	Parc National des Cévennes	<b>PRESENT</b>

## ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

- Mme CLAVEL, directrice du Syndicat mixte ABCEZE
- Mme GALTIER MASCHERPA, chef de service pôle eau, Chambre d'agriculture du Gard
- Mme MORENA, directrice EPTB Ardèche
- M. PAYAN, Vice-Président de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes
- M. PICART, chargé de mission biodiversité, Syndicat Mixte des Gorges du Gardon
- Mme POURPE, chargée de mission contrat de rivière, qualité de l'eau, ABCEZE
- Mme REDON, animatrice SAGE, ABCEZE
- Mme VIER, bureau étude OTEIS

## POUVOIRS

- M. ITIER à M. VIGOUROUX
- M. BONNETAIN à M. BALMELLE
- M. PORTAL à M. AUDU
- M. RIGOLE à Mme GARNIER
- Agence Régionale de Santé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

Les diaporamas de présentation sont joints en annexe.

## ORDRE DU JOUR

La convocation envoyée le 26 novembre 2025 stipule l'ordre du jour suivant :

- 1/ **Approbation du compte-rendu modifié de la CLE 1**
- 2/ **Restitution du traitement des contributions émises en commissions thématiques**
- 3/ **Bilan et évaluation du contrat de rivière Cèze 2019-2024**

## INTRODUCTION

**M. TRICHOT, Président de la Commission locale de l'Eau (CLE)**, introduit la séance en remerciant :

- M. Scorsonne pour l'organisation de la visite du barrage de Sénéchas,
- M. Vigouroux pour son accueil en mairie de Bessèges,
- Les membres de la CLE pour leur présence.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU MODIFIE DE LA CLE 1

**M. TRICHOT** propose aux membres d'approuver le compte-rendu de la CLE d'installation de juin 2025, pour lequel une précision a été apportée quant aux modalités de consultation de la CLE.

**Après avoir délibéré, le compte-rendu de la CLE n°1 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## RESTITUTION DU TRAITEMENT DES CONTRIBUTIONS EMISES EN COMMISSIONS THEMATIQUES

Se référer à la délibération CLE n°2025-06

*En commissions thématiques, les participants ont mis en commun leurs besoins de connaissances pour établir l'état des lieux du SAGE. L'exhaustivité des contributions et du traitement associé sont reportés dans la note de traitement jointe à la convocation de la CLE n°2.*

**Mme REDON, animatrice SAGE**, recontextualise l'organisation des commissions thématiques et partage le bilan de la participation ainsi que les résultats obtenus (*cf. présentation power point*). Elle précise que seule une partie des contributions et du traitement sont restitués en séance. En particulier les besoins de connaissances nécessitant des études complémentaires pour y répondre, ou la mobilisation d'acteurs de la CLE, par exemple.

**Validation des données à produire, menant à des études complémentaires à demander à la structure porteuse du SAGE : ABCEZE**

**Mme REDON** rappelle que la CLE adopte par délibération les décisions prises. Il est donc attendu en séance de délibérer sur les connaissances à produire, pour être en mesure de les faire suivre à la structure porteuse du SAGE, à savoir ABCEZE, qui décidera des moyens humains et financiers à mobiliser en appui technique de la CLE, pour y répondre.

**Mme REDON** indique que sur la centaine de besoins de connaissances exprimée, 5 sujets ressortent, pour lesquels les données sont à produire.

Besoins de connaissances exprimés	Données à produire pour y répondre	Acteurs ciblés
1/ Inventaire exhaustif des zones humides	Étendre inventaire existant au périmètre SAGE	ABCEZE
2/ Pratiques/techniques pour retenir l'eau dans le sol	Étude globale des modalités techniques pour conserver l'eau et la restituer ( <i>panel outils</i> )	ABCEZE
3/ Quelle adaptation des usages de l'eau dans contexte changement climatique ? Poids éco des usages non préleveurs ?	Étude socio-économique des usages de l'eau ( <i>situation actuelle, poids éco des usages + plus-value eau /usages</i> )	ABCEZE
4/ Etat des prélèvements d'eau par usages et par ressources exploitées	Synthèse des données préalablement récoltées	ABCEZE
5/ Evaluation impact fréquentation touristique / qualité eau baignade	Suivi fréquentation touristique des sites de baignade ( <i>comptage/gestion</i> )	ABCEZE Provence Occitane Fédération de pêche ... ?

Figure 1- Liste des données à produire, présentée en CLE

**M. PIALET, représentant l'association Consommation, Logement Cadre de Vie à la CLE**, précise que l'ARS (Agence Régionale de Santé) réalise des analyses de qualité de l'eau de baignade.

**M. SCORSONE, représentant le Conseil Départemental du Gard**, ajoute que la question se posait aussi sur les zones de baignades « sauvages », pour lesquelles il n'y a pas de contrôles, bien que des personnes viennent s'y baigner. La CLE doit-elle aussi se préoccuper des personnes qui se baignent en dehors des sites de baignade ?

**M. REYDON, représentant la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère**, répond que chaque municipalité porte la responsabilité de déclarer les sites de baignade. Si ces dernières ne sont pas déclarées, elles ne sont pas connues comme des zones de baignade.

**M. PIZON, représentant France Nature Environnement**, rappelle que l'objectif est de connaître l'impact de la baignade sur les eaux et non l'inverse.

**M. DEHOUX, représentant l'association Transition Energétique et Environnementale en Cèze Cévennes (TEECC)**, ajoute que ce ne sont pas uniquement les baigneurs qui sont visés selon lui, mais les touristes au sens large.

**Mme REDON** conclut que pour ce dernier point (5/ du tableau ci-dessus), la CLE sera mobilisée pour affiner les besoins.

**M. MANCHE, représentant le Parc National des Cévennes**, indique que le Parc monte un programme avec des chercheurs afin d'évaluer les impacts de la baignade sur les cours d'eau ; mais aussi d'anticiper l'évolution des pratiques.

**Mme KUNG, représentant l'Association Agissons pour le Climat, Alternatives Citoyennes Gard Rhodanien**, demande si pour le point 2/ (pratiques/techniques pour retenir l'eau dans le sol), il est bien question de produire un « catalogue de recherches » sur les outils. Mais est ce qu'il est également envisagé de présenter les pratiques locales, du territoire ?

**Mme REDON** répond qu'effectivement, certains acteurs de la CLE et hors CLE seront mobilisés pour faire part de leurs expériences sur le sujet (exemple lien eau et forêt – Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles), et illustrer le panel d'outils à définir dans le cadre de l'étude à lancer. C'est pourquoi les membres de la CLE sont invités à partager leurs connaissances sur le sujet.

**M. TELLIER, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM30)**, ajoute qu'une étude interdépartementale (Hérault/Gard), pilotée par la DDTM30, est en cours sur la multifonctionnalité des sols. Toutefois, l'échelle de travail n'est pas départementale, mais concerne 2 EPCI : Lunel agglomération et la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle (hors territoire Cèze).

**M. DEHOUX** ajoute que TEECC dispose de connaissances sur l'hydrologie régénérative et évoque le site Natura 2000 du Valat Solan, site modèle en partie géré en agroécologie depuis plus de 30 ans. Il

précise avoir proposé l'organisation d'une journée à destination des membres de la CLE pour parler de l'eau sur le territoire, incluant la visite du Monastère de Solan.

Il explique que pour rendre le territoire résilient, il faut tenir compte du climat, aussi une mise en perspective de l'évolution climatique sur le territoire peut compléter l'organisation de la journée. Le climat méditerranéen se réchauffe plus vite ; d'où l'intérêt croissant de capter l'eau.

**M. SCORSONE** partage ces conclusions, qui ont également été dressées par la CNR. Il ajoute que la qualité de l'eau est aussi à prendre en considération.

**Mme CLAVEL, directrice ABCEZE**, conclut que ces débats seront à poursuivre.

A l'issue des échanges, **M. TRICHOT** propose de valider ces 5 points.






**Après avoir délibéré, la liste des données à produire est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### Organisation de la récolte des données à récupérer auprès des membres de la CLE et/ou d'un tiers.

Pour répondre à certains besoins de connaissances exprimés en commissions, les membres de la CLE seront à nouveau mobilisés afin de recueillir des éléments, ou tout du moins s'assurer que la connaissance sera disponible, diffusable, dans un calendrier à préciser.

**Mme REDON** présente certaines données à récupérer, en mettant le focus sur les membres de la CLE présents à la séance.

## Membres CLE à mobiliser

ACTEURS	DONNEES A RECUPERER
	Éléments de connaissances lien eau & forêt, rétention eau dans le sol ?
	Schéma hydraulique des eaux brutes/irrigation
	Suivi piscicole et température des cours d'eau
	Connaissances scientifiques sur : agroécologie globale, aléas climatiques du territoire
	Référentiel besoin en eau/irrigation des productions agricoles + surfaces irriguées/types cultures (RGA) Adaptation/devenir de l'agriculture, contexte changement climatique (sécheresse, inondation) Rejets d'assainissements des caves coopératives/particulières (type assainissement) + REUT






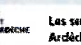
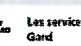
**Mme KUNG** précise que l'association qu'elle représente se compose de citoyens et non d'experts ou de scientifiques.

**M. DEHOUX** ajoute qu'il peut récupérer des données de stations météo sur le secteur Homol/Cèze, en amont du barrage de Sénéchas, auprès d'un adhérent. Ces données, disponibles sur plusieurs années, sont utiles pour évaluer la capacité de remplissage du barrage de Sénéchas.

**M. AUDU, représentant l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de la région de Saint Jean de Maruéjols**, confirme disposer d'un référentiel des besoins en eau par cultures, réalisé par l'ASA.

**Mme GALTIER-MASCHERPA, chef de service du pôle eau à la Chambre d'agriculture du Gard**, précise que la chambre partagera les données dont elle dispose, récoltées dans le cadre de partenariats avec l'agence de l'eau. Elle pense en particulier à une cartographie des besoins en eau des cultures, et aux actions d'économies d'eau. Elle termine en précisant que la chambre d'agriculture du Gard pilote la MESE (Mission d'Expertise et de Suivi des Epanchages).

# Membres CLE à mobiliser

ACTEURS	DONNEES A RECUPERER
 	<p>Résultats suivi/inventaires biodiversité Constats de pollution (assainissement)</p>
 	<p>Etat des eaux (réseaux surveillance) / Données redevances (assainissement) Suivi projets REUT Lien entre SAGE et PAT ?</p>
 <p>Les services de l'Etat en Lozère</p>  <p>Les services de l'Etat en Ardèche</p>  <p>Les services de l'Etat dans le Gard</p>	<p>Constats de pollution / autorisations de raccordement (assainissement) Suivi des projets soumis à déclaration/autorisation volet stockage en eau + irrigation Bilan, état des lieux de la REUT</p> <p>Suivi dispositif d'accompagnement des éleveurs de Lozère pour récupérer l'eau des toitures et alimenter les bêtes (quid autres DDT(M)?)</p> <p>Lien entre le SAGE et le Projet Alimentaire Territorial -PAT ?</p>

**M. TELLIER**, indique que la CLE sera informée des projets soumis à déclaration/autorisation, en phase d'instruction car la CLE sera consultée pour avis.

**Mme GELY**, représentant la **Direction Départementale des Territoires de la Lozère**, précise que la chambre d'agriculture de Lozère accompagne les éleveurs dans la mise en œuvre de dispositif d'accompagnement afin de récupérer l'eau des toitures pour alimenter les bêtes. Ce dispositif est mis en œuvre de manière « ponctuelle », par secteurs géographiques (ex Haut Allier).

**M. REYDON** ajoute l'accompagnement de l'Etat auprès de la chambre d'agriculture de Lozère.

**Mme GALTIER-MASCHERPA** signale qu'une étude similaire sera aussi engagée sur le Gard pour évaluer les leviers (COFIL en février 2026).

**M. PAYAN**, **Vice-Président de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes**, indique que selon lui, il y a bien des passerelles entre le SAGE et le PAT (Projet Alimentaire Territorial). La question de l'eau et de l'avenir de l'agriculture sont liées à ce qui est projeté dans les PAT. Il est donc nécessaire de les associer.

**M. BALMELLE**, représentant la **Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes**, souligne qu'il ne faudrait pas oublier l'usage eau potable, qui est prioritaire.

**Mme REDON** indique que le choix a été fait de mettre le focus sur les données moins connues, pour la séance d'aujourd'hui. Les prélèvements pour l'eau potable étant connus et suivis ; ils auront évidemment leur place dans l'état des lieux.

**M. AUDU** ajoute qu'il ne faut pas non plus oublier les prélèvements destinés à l'industrie.

**M. PIALET** indique que le prélèvement du GIE de Salindres, effectué dans la Cèze, est pour 60% destiné à l'usine et pour 40% revendu à la commune pour l'Alimentation en Eau Potable.

**M. BALMELLE** reconnaît que lorsqu'il sera question de traiter du partage de la ressource, il sera indispensable de s'intéresser aux prélèvements du GIE.

**Mme REDON** indique que les débats relatifs à la ressource en eau sont à poursuivre, notamment lors de la prochaine séance de CLE prévue le 13 février 2026 (cf. calendrier prévisionnel dans le diaporama joint).

# BILAN & EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE CEZE 2019-2024, PAR LE BUREAU D'ETUDE OTEIS

Mme POURPE, chargée de mission contrat de rivière, qualité de l'eau à ABCEZE, introduit la présentation en rappelant quelques définitions, puis laisse la parole au bureau d'étude OTEIS.

Mme VIER, du bureau étude OTEIS, présente le bilan et évaluation du contrat de rivière Cèze (cf. présentation jointe).

## Principaux constats de l'évaluation

---

- **Un Contrat ambitieux au vu des montants, qui a bénéficié d'opportunités financières** (rebond post-Covid, ZRR)
- **Un Contrat avec des résultats satisfaisants** au regard des taux d'avancement financier, un peu moins vis-à-vis des actions prioritaires pour l'Etat (PAOT) et l'Agence de l'eau
- **Programme d'actions axé petit cycle de l'eau**, avec 80% des dépenses sur les actions assainissement et AEP, du fait des transferts de compétences et de patrimoines en mauvais état
- Assez peu d'actions réalisées en restauration des cours d'eau et zones humides, en plus des interventions régulières : gestion ripisylve, bancs de graviers, opérations / renouée
- **Un Contrat piloté par le SM ABCèze**, avec un Comité de rivière « en sourdine »
- **Une structure porteuse renforcée par les évolutions de la gouvernance** de l'eau et des milieux aquatiques
- **Une bonne visibilité et reconnaissance du syndicat** suite aux efforts de communication / sensibilisation et à la présence de l'équipe verte
- **Une redynamisation récente de la gestion collective avec l'émergence du SAGE et la création de la CLE**
- **Une stratégie qui reste à définir avec le monde agricole** sur les sujets ressource en eau et pesticides / 8 captages prioritaires

## Enjeux actualisés

---

- **Cèze globalement en bon état écologique** mais en mauvais état chimique et objectif d'état écologique non atteint sur un linéaire classé réservoir biologique
- Des **objectifs non atteints pour les affluents** Cèze et les petits affluents du Rhône, à causes de pressions de pollutions et de facteurs hydromorphologiques
- Des **signes de dégradation** sur le haut bassin et certains affluents, notamment sur des cours d'eau classés **réservoirs biologiques** : Luech, Aiguillon, Alauzène
- Une **fragilisation des milieux avec le dérèglement climatique** : baisse des débits d'étiage, hausse des températures
- **AEP : des problèmes de contamination des eaux souterraines** par les pesticides sur l'aval du bassin

L'enjeu « phare » reste la **préservation de la valeur écologique exceptionnelle des milieux aquatiques** du bassin de la Cèze en particulier face à l'évolution du climat → **agir sur tous les leviers** :

- ➔ Réduire les pressions de pollutions sur les eaux superficielles et souterraines
- ➔ Limiter les incidences des usages sur l'hydrologie, ce qui contribuera aussi à les sécuriser → PGRE / PTGE
- ➔ Améliorer la résilience des milieux par des actions de restauration hydromorphologique cours d'eau et zones humides
- ➔ Accompagner les changements indispensables pour l'adaptation des usages au changement climatique

### Quel cadre / procédure pour la mise en œuvre des actions en faveur du bon état ?

---

- **Un besoin de planification / programmation pluriannuelle** des actions et de **plans de financement** pour le syndicat et les autres maîtres d'ouvrages
- **Un besoin de planification pour les financeurs** qui passe forcément par des contractualisations avec les maîtres d'ouvrage
- **Une condition pour avoir accès aux aides** : intégrer les objectifs réglementaires dans un programme d'actions planifié et chiffré
- **Des principes de cohérence de l'action publique**, gestion intégrée, priorisation en fonction de l'état des milieux, qui impliquent :
  - de définir des stratégies en tenant compte de l'échelle bassin versant
  - de mener une **démarche pluri thématique et partenariale**

## Quel cadre / procédure pour la mise en œuvre des actions ?

**Le syndicat est compétent pour les 4 items de la GeMAPI et également pour la mise en œuvre des missions hors GeMAPI :**

- Les actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines
- La mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'intérêt de bassin
- L'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (...)

**Planification pluriannuelle + portage par la structure compétente + démarche partenariale / concertation**



**Procédure contractuelle sur le périmètre du SAGE**

**Mme CLAVEL** aborde rapidement les différents outils de contractualisation possibles avec l'Agence de l'eau pour mobiliser des financements. En particulier, le Contrat de Rivière (procédure déjà mise en œuvre sur le territoire) et le Contrat Eau et Climat (nouvel outil de contractualisation de l'Agence de l'Eau).

**M. TRICHOT** propose que les différents types de contrats soient présentés lors d'une prochaine CLE, afin d'éclairer les membres sur le choix à faire. Si la CLE en est d'accord, il sera attendu de se positionner sur le type de procédure que le territoire souhaiterait contractualiser avec l'Agence de l'Eau.

**Mme MORENA** fait part de son retour d'expérience sur l'élaboration d'un contrat eau et climat sur le bassin versant de l'Ardèche. Ce contrat, élaboré sur 6 à 12 mois, s'établit sur 3 ans. Plusieurs avantages sont évoqués, comme :

- La sécurisation des financements de l'Agence de l'Eau sur la durée du contrat, dont la mobilisation d'aides spécifiques, au-delà des aides classiques de l'agence de l'eau, qui ont pu être fléchées sur des opérations qui ont un intérêt pour le territoire, mais qui ne seraient pas aidées si elles n'étaient pas mises en commun dans le cadre d'un contrat.
- La mobilisation des maîtres d'ouvrage,
- La visibilité globale et pluri-annuelle des actions.

**M. AUDU** évoque les difficultés rencontrées, justifiant la non concrétisation de certaines actions agricoles inscrites au PGRE et au contrat de rivière. Ces difficultés relèvent du montage administratif des dossiers, qui ont du mal à être finalisés. Par conséquent, les actions ne sont pas conduites.

## PROCHAINE REUNION

**CLE 3 : vendredi 13 février 2026.**

**M. TRICHOT** remercie chaque membre présent pour leur disponibilité à siéger à la CLE et lève la séance.

**M. le Président de la CLE SAGE Cèze et petits affluents du Rhône**  
M. TRICHOT Benoît